

**DELIBERATION N°20231130-07**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 24 novembre 2023.

**Étaient présents :**

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM (à partir de la délibération n°2), M. Stéphane THILLAY – Conseillers Municipaux

**Étaient représentés :**

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Rahma M'TIR

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Maxime PETAUTON donne pour à M. Salah KRIMAT

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE (délibération n°1)

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

-----  
Mme Catherine JUAN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°07 : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 20230412-05 de vote du budget principal 2023 ;

Vu la délibération n° 20230627-04 portant sur une décision modificative de fonctionnement ;

Vu la délibération n° 20231130-11 portant sur une décision modificative de fonctionnement ;

Considérant que le budget voté chaque année autorise un niveau de dépenses par chapitre, et que tout dépassement de crédit budgétaire par chapitre doit être au préalable autorisé si les crédits s'avèrent insuffisants, par le biais d'une décision modificative soumise au vote des membres du conseil municipal ;

Considérant que le décret publié au journal officiel du 29/06/2023 autorise la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % à compter du 01/07/2023, entraînant une dépense de frais de personnel supplémentaire de l'ordre de 40 000 €, dépense non prévue au budget 2023 ;

Considérant que cette revalorisation est applicable sur le traitement de base (TB), l'indemnité de résidence (IR), la NBI (Nouvelle bonification indiciaire), le SFT (Supplément familial de traitement), certaines primes (IAT pour la filière police municipale...) ainsi que les heures supplémentaires, mais que l'IFSE n'est pas concerné par cette mesure ;

Considérant l'inscription de 25 000 € au budget 2023 sur le chapitre 022 en dépenses imprévues de fonctionnement ;

Considérant par ailleurs que le besoin complémentaire pourra être financé par le fonctionnement sur le chapitre 011, et sur le compte 6132 « Locations immobilières » en raison du décalage d'une dépense sur 2024 ;

Considérant la balance générale du budget 2023 **jointe en annexe**, après la prise en compte de ces virements de crédit, et de toutes les décisions modificatives évoquées à la présente séance du conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix pour et 3 voix contre (*M. Xavier GIRARD en son nom et en celui de M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Sandrine MUTRELLE*).

**ARTICLE UNIQUE – AUTORISE** les virements de crédit au chapitre 012 de 40 000 € par prélèvement sur :

- Le chapitre 011 : compte 6132 « Locations immobilières » : 15 000 €
- Le chapitre 022 : 25 000 €

Pour extrait conforme :

**Le Maire,**

**Didier FISCHER**

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

**ANNEXE Commune de Coignières - Budget Principal - DM Conseil Municipal du 30/11/2023**

Dépenses Fonctionnement				
Chapitres	BP 2023	DM 11/2023	Cumul	
011 Charges à caractère général	3 373 410.00	-15 000.00	3 358 410.00	
012 Frais de personnel et Ass.	5 950 000.00	40 000.00	5 990 000.00	
014 Atténuations de produits	637 000.00	-9 000.00	628 000.00	
65 Autres charges de gestion courante	1 144 564.00	9 830.00	1 154 394.00	
66 Charges financières	23 000.00		23 000.00	
67 Charges exceptionnelles	340 620.00	-830.00	339 790.00	
022 Dépenses imprévues	25 000.00	-25 000.00	0.00	
68 Provisions	5 000.00		5 000.00	
042 Opérations d'ordre entre sections	527 870.00		527 870.00	
023 Virement vers section investissement	1 088 333.75		1 088 333.75	
<b>TOTAL</b>	<b>13 114 797.75</b>	<b>0.00</b>	<b>13 114 797.75</b>	

Recettes Fonctionnement				
Chapitres	BP 2023	DM 11/2023	Cumul	
013 Atténuation de charges	54 000.00		54 000.00	
70 Produit des services, du domaine et vente	626 330.00		626 330.00	
73 Impôts et taxes	8 450 480.00		8 450 480.00	
74 Dotations, subventions et participations	577 625.00		577 625.00	
75 Autres produits de gestion courante	1 076 800.00		1 076 800.00	
76 Produits financiers	1 644.00		1 644.00	
77 Produits exceptionnels	3 500.00		3 500.00	
002 Excédent reporté de 2022	2 324 418.75		2 324 418.75	
<b>TOTAL</b>	<b>13 114 797.75</b>	<b>0.00</b>	<b>13 114 797.75</b>	

Dépenses Investissement				
Chapitres	BP 2023	DM 11/2023	Cumul	
10 Dotations, fonds divers	23 000.00	65 200.00	88 200.00	
13 Reprise subvention équipement	3 500.00		3 500.00	
16 Emprunt	206 500.00		206 500.00	
Total des opérations d'équipement	6 586 992.59		6 586 992.59	
20 Immobilisations incorporelles	16 902.00		16 902.00	
21 Immobilisations corporelles	693 226.13	519.00	693 745.13	
23 Immobilisations en cours - PPI	2 207 131.00	-65 200.00	2 141 931.00	
020 Dépenses imprévues	42 000.00		42 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>9 779 251.72</b>	<b>519.00</b>	<b>9 779 770.72</b>	

Recettes d' Investissement				
Chapitres	BP 2023	DM 11/2023	Cumul	
10 Dotations, fonds divers	260 000.00		260 000.00	
13 Subvention d'équipement	2 239 820.83	519.00	2 240 339.83	
16 Emprunt	2 300 000.00		2 300 000.00	
28 Amortissements	458 310.00		458 310.00	
024 Produits de cession immobilisations	153 000.00		153 000.00	
49 Charges réparti sur plusieurs exercices	69 510.00		69 510.00	
021 Virement de la section fonctionnement	1 088 333.75		1 088 333.75	
001 Excédent reporté de 2022	3 210 227.14		3 210 227.14	
<b>TOTAL</b>	<b>9 779 251.72</b>	<b>519.00</b>	<b>9 779 770.72</b>	

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

D : 078-217801687-20231205-20231130\_07-DE

